

**Appel à projets
« Hébergement au sein du Hall-relais agricole de Baileux »
Formulaire de candidature**



Coferme scrl



Le présent dossier est à remettre par le(s) porteur(s) de projet à la Fondation Chimay Wartoise, à l'attention de Monsieur Freddy Constant, le **15/02/2012 à 11h au plus tard**, Rue Rogier, 10, 6460 Chimay.

Ce formulaire de candidature est téléchargeable sur les sites internet suivants :

- www.igretec.com (rubrique « News »)
- www.wartoise.be
- www.hainaut-developpement.be/sudhainaut/news
- www.frw.be
- www.ville-de-chimay.be

Contact

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter : M. Freddy Constant de la Fondation Chimay Wartoise au 060/51 00 71 – 0475/75 72 63 ou par e-mail : f.constant@wartoise.be.

Table des matières

1	Objectif de la mesure	4
2	Modalités de l'appel à projets	5
	2.1 Définition du hall-relais agricole (HRA)	5
	2.2 Objectif de l'appel à projet	5
	2.3 Public cible	5
	2.4 Activités concernées	6
	2.5 Critères de sélection du jury	6
	2.6 Composition du jury	6
	2.7 Timing de l'appel à projets	6
3	Présentation de votre projet	7
	3.1 Identification du (des) porteur(s) de projet	7
	3.2 Descriptif du projet et objectif(s) poursuivi(s)	8
	3.3 Ressources humaines	15
	3.4 Timing de mise en œuvre de votre projet	16
	3.5 Commercialisation	16
	3.6 Financement de votre projet	16
	3.7 Spécifications pratiques pour la construction et la gestion du hall-relais agricole	17

1 Objectif de la mesure

La Déclaration de Politique régionale prévoit « de renforcer les organisations de producteurs en matière économique et commerciale, et encourager les structures coopératives afin de diminuer les coûts de production et de mieux valoriser les produits ».

La mesure Hall-relais agricole a été conçue afin d'atteindre cet objectif.

Dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert, elle vise à compléter la mesure hall-relais par un financement visant spécifiquement **l'activité agricole de transformation, stockage et commercialisation des produits agricoles.**

Par décision du Gouvernement wallon du 20 juillet 2011, le projet proposé par l'Intercommunale IGRETEC, la Fondation Chimay Wartoise, la Ville de Chimay et Coferme scrl a été retenu.

Ce projet vise la **construction d'un hall relais agricole d'environ 1.000 m² dédié au développement de diverses activités du secteur agricole/agroalimentaire et ce, au sein du Parc d'Activités Economiques de Chimay-Baileux.**

La construction du bâtiment sera partiellement subsidiée, ce qui permettra à IGRETEC de proposer un hébergement à des conditions locatives attractives.

2 Modalités de l'appel à projets

2.1 Définition du hall-relais agricole (HRA)

Un hall-relais agricole est un « **immeuble destiné à accueillir des activités de transformation ou de commercialisation de produits agricoles, y compris les opérations de stockage par des agriculteurs ou par des sociétés coopératives de transformation et de commercialisation, ainsi que l'équipement mobilier ou technique de ces immeubles destinés à développer des circuits courts de valorisation de produits agricoles** ».

2.2 Objectif de l'appel à projet

Les partenaires ont souhaité organiser un appel à projets afin de pouvoir **identifier**, via les dossiers qui seront soumis, **les projets précis et concrets du monde agricole pour lesquels un hébergement au sein du HRA est sollicité**.

L'objectif poursuivi est de soutenir les **agriculteurs qui souhaitent diversifier, étendre ou lancer une nouvelle activité en minimisant leurs risques, notamment ceux relatifs à l'investissement immobilier**.

En outre, les dossiers qui seront retenus par le Jury de sélection, et **pour lesquels les porteurs de projets sont localisés dans la zone d'intervention de la Fondation Chimay Wartoise¹**, pourront bénéficier d'un **encadrement financier ou commercial, ou encore suivre une formation** représentant, selon les deux cas de figure possibles, les montants repris ci-dessous :

Cas d'un agriculteur :

- 5.000 € la 1^{ère} année
- 2.500 € la 2^{ème} année
- 1.000 € la 3^{ème} année

Cas d'une coopérative :

- 7.500 € la 1^{ère} année
- 5.000 € la 2^{ème} année
- 2.500 € la 3^{ème} année

Un maximum de 10 projets pourront être soutenus par la Fondation.

2.3 Public cible

Les **agriculteurs ou sociétés coopératives de transformation et de commercialisation** sont concernés par l'appel à projets.

Selon l'arrêté du Gouvernement wallon du 19/12/2008, **l'agriculteur est défini en ces termes** :

¹ **Chimay – Couvin – Momignies – Sivry-Rance – Froidchapelle et Viroinval.**

Exemple : un agriculteur de Cerfontaine pourra être hébergé dans le HRA mais n'accèdera pas au bonus mis en place par la FCW, alors qu'un agriculteur de Chimay pourra bénéficier des 2 avantages.

« **Personne physique ou morale ou le groupement de personnes physiques ou de personnes morales, qui exerce une activité agricole à titre principal ou non principal dans une exploitation qu'il gère de manière autonome, à son profit et pour son compte. Un agriculteur est identifié par son *numéro de producteur*.** »

2.4 Activités concernées

Les **diverses activités** qui pourront se développer au sein de ce hall relais seront relatives :

- à la transformation,
- au conditionnement (emballage, mise sous vide, étiquetage, pesage....),
- au stockage (froid, sec, surgelé),
- à la préparation de commandes,
- à la vente de produits de bouche, notamment ceux fabriqués au sein du HRA (vente au comptoir, via internet...),
- à la conception, fabrication, conditionnement et commercialisation de plats cuisinés frais à base de produits locaux pour collectivités...

2.5 Critères de sélection du jury

Les principaux critères de sélection sur base desquels le Jury statuera sont :

- L'adéquation de votre projet avec les objectifs poursuivis par la mesure « hall-relais agricole »
- Les impacts en termes de maintien et de création d'emplois directs et indirects
- La contribution du projet en faveur du développement des circuits courts
- L'intégration locale du projet et la contribution de celui-ci au développement de l'économie locale
- La faisabilité économique et financière du projet

2.6 Composition du jury

Le jury sera composé d'un représentant de chacun des partenaires suivants :

- Fondation Chimay Wartoise (2 représentants)
- Ville de Chimay
- Intercommunale IGRETEC
- Fondation Rurale de Wallonie
- Accueil Champêtre en Wallonie (ACW)
- Cellule Qualité Produits Fermiers (CQPF)
- Hainaut Développement et/ou le Centre pour la Recherche et la Promotion agricole (CREPA)

2.7 Timing de l'appel à projets

- | | | |
|---|---|---------------------------------|
| 1 | Lancement de l'appel à projets : | 05/12/2011 |
| 2 | Dépôt des dossiers : | 15/02/2012 (11h00 au plus tard) |
| 3 | Instruction des dossiers, rencontre des porteurs de projets | 16-02-2012 → 06-04-2012 |
| 4 | Sélection des projets retenus | 15/04/2012 |

3 Présentation de votre projet

3.1 Identification du(des) porteur(s) de projet

Pour chacun des porteurs de projet, veuillez compléter le tableau repris ci-dessous.

PORTEUR DE PROJET 1	
N° de producteur :	N° entreprise :
Dénomination :	Forme juridique :
Nom :	Prénom :
Situation actuelle ² : Agriculteur - Employé – Ouvrier – Demandeur d'emploi Dans quel domaine ? Temps plein – temps partiel ³	
Rue :	N° :
Code postal :	Commune :
Tél :	GSM :
Fax :	E-mail :

PORTEUR DE PROJET 2	
N° de producteur :	N° entreprise :
Dénomination :	Forme juridique :
Nom :	Prénom :
Situation actuelle ⁴ : Agriculteur - Employé – Ouvrier – Demandeur d'emploi Dans quel domaine ? Temps plein – temps partiel ⁵	
Rue :	N° :
Code postal :	Commune :
Tél :	GSM :
Fax :	E-mail :

² Biffer les mentions inutiles.

³ Biffer les mentions inutiles.

⁴ Biffer les mentions inutiles.

⁵ Biffer les mentions inutiles.

3.2 Descriptif du projet et objectif(s) poursuivi(s)

Décrire votre situation actuelle (15 lignes maximum).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Décrire succinctement le projet que vous souhaitez développer au sein du hall-relais agricole (10 lignes maximum).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

B. EXTENSION D'ACTIVITE

Votre projet concerne (possibilité de cocher plusieurs cas) :

CAS 1 : LA DIVERSIFICATION DE VOS ACTIVITES ACTUELLES

⇒ **Produits concernés** : Produits laitiers – Viande – Céréales – Légumes –
autre :

⇒ **Expliquer en détails** en quoi va consister cette diversification en présentant votre
situation actuelle et la situation future envisagée (1 page maximum) :

Situation actuelle :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

CAS 3 : UNE TRANSFORMATION DE VOS PRODUITS

Expliciter (1 page maximum) :

- Transformez-vous déjà ?** oui Chez vous ? Dans un atelier ?
- non

Situation actuelle :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Situation future :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

CAS 4 : LA COMMERCIALISATION DE VOTRE PRODUCTION ACTUELLE ET/OU FUTURE

⇒ Quel(s) produits souhaitez-vous commercialiser ?

.....

.....

.....

⇒ Quelle clientèle visez-vous ?

- les particuliers
- le secteur horeca
- les collectivités (écoles, homes....)
- autre :

Explicitez (1 page maximum) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Selon quel **timing** souhaitez-vous avoir accès au hall relais agricole (jours-heures) ?

.....
.....
.....

3.4 Timing de mise en œuvre de votre projet

Veuillez préciser le délai dans lequel vous souhaitez être opérationnel.

.....
.....
.....

3.5 Commercialisation

Type de commercialisation espérée :

- vente directe aux consommateurs
- vente dans les magasins
- vente aux restaurateurs
- vente au comptoir au sein du hall relais agricole
- vente aux collectivités (homes, écoles.....)
- autre (préciser) :

Au sein du HRA, souhaitez-vous pouvoir disposer d'un **comptoir de vente** (commun aux différents porteurs de projets) ?

- oui non

L'organisation de **ventes régulières (au comptoir et/ou via site internet à créer) de « paniers du terroir » à destination des particuliers** pourrait-elle vous intéresser ?

- oui non

3.6 Financement de votre projet

Disposez-vous des ressources financières nécessaires au développement de votre projet :

- oui : partiellement – totalement
- non

Expliciter en quelques lignes :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

*Si vous avez réalisé un plan financier, veuillez le fournir en **annexe**.*

3.7 Spécifications pratiques pour la construction et la gestion du hall-relais agricole

1. De quel **espace (m²) privatif** auriez-vous **besoin** ?

.....
.....
.....
.....
.....

2. Quelles doivent être les **spécificités techniques ou aménagements particuliers** de cet espace ?

.....
.....
.....
.....
.....

3. Souhaitez-vous **partager certaines surfaces** avec d'autres agriculteurs :

oui

non

Si oui, veuillez préciser :

- Surface de stockage réfrigérée
- Surface de stockage « chaude »
- Comptoir de vente
- Local administratif
- Autres (préciser) :

4. Quel **matériel** comptez-vous héberger au sein du HRA ?

MATÉRIEL	LOCALISATION ⁷		NOMBRE	CAPACITÉ (litres, m ² , puissance...)
	AU SEIN DE VOTRE ESPACE PRIVATIF	AU SEIN D'UN ESPACE COMMUN A PLUSIEURS LOCATAIRES		
Frigo				
Chambre froide				
Evier				
Table inox				
Table de découpe				
Autoclave				
Sous- videuse				
Cuisinière				
Four				
Presse à fromage				
Cuve à fromage				
Yaourtière				
Barate				
Congélateur				
Autres :				

5. Si vous avez des **informations plus précises sur la législation en vigueur** pour le développement de votre activité au sein du HRA, merci de *l'annexer au présent document*.

⁷ Cocher la colonne adéquate